

Document:	<u>EB 2008/95/R.31/Rev.1</u>
Point de l'ordre du	<u>11 d) iii)</u>
Date:	<u>17 décembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République fédérative du Brésil

Mémorandum du Président

Projet d'appui au développement des microentreprises familiales rurales dans le Nord-Est

Modifications à l'accord de prêt

Conseil d'administration – Quatre-vingt-quinzième session
Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Iván Cossio Cortez

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2343
courriel: i.cossio@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de prêt pour le projet d'appui au développement des microentreprises familiales rurales dans le Nord-Est, telles qu'indiquées au paragraphe 12.

Mémorandum du Président

Projet d'appui au développement des microentreprises familiales rurales dans le Nord-Est

Modifications à l'accord de prêt

I. Introduction et présentation générale

1. En décembre 2004, le Conseil d'administration a approuvé le projet d'appui au développement des microentreprises familiales rurales dans le Nord-Est. L'accord de prêt entre le FIDA et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil a été signé en décembre 2006, mais n'est pas encore entré en vigueur. Conformément aux dispositions prises dans le cadre de l'accord, il a été décidé que le Ministère du développement agricole serait l'agent d'exécution du projet.
2. Le gouvernement a récemment avisé le FIDA de sa décision de se désengager de l'accord de prêt pour les raisons suivantes: i) de nouvelles procédures administratives internes rendent difficiles l'exécution du projet au niveau fédéral; et ii) le processus de décentralisation encourage aujourd'hui le renforcement des institutions publiques à l'échelle des états et des régions.
3. Le Ministère de la planification, du budget et de la gestion s'est mis en relation avec le FIDA pour assurer le Fonds de l'appui du gouvernement au projet et de sa volonté de nouer avec lui d'autres accords institutionnels. Par conséquent, le gouvernement et le FIDA ont désigné une institution financière publique – Banco do Nordeste do Brasil (BNB) – comme potentiel emprunteur et organisme d'exécution du projet.

II. Le projet

4. **Objectifs du projet.** L'objectif global du projet en matière de développement est de réduire les niveaux de pauvreté et l'inégalité sociale parmi les ruraux pauvres de la région du Nord-Est. L'objectif spécifique est de permettre aux ruraux pauvres de la zone ciblée d'améliorer leurs capacités d'action commerciale et d'organisation, et d'augmenter leurs revenus par: i) la création d'entreprises agricoles et d'autres entreprises rurales durables et économiquement viables; ii) l'affectation et la gestion de ressources financières; et iii) l'insertion des femmes rurales pauvres dans l'économie locale et l'offre d'un soutien qui leur permettra d'améliorer leur situation socioéconomique par la promotion de l'égalité des sexes.
5. **Zone du projet.** Des activités seront entreprises dans les 30 municipalités de la région de Xingo situées dans les États du Nord-Est de Alagoas, Bahia, Pernambuco et Sergipe. La pauvreté rurale est l'une des caractéristiques prédominantes de cette région semi-aride où des activités de développement local ont été mises en œuvre dans le passé pour organiser les producteurs familiaux ruraux, créer une communauté d'acteurs locaux et élaborer des plans de développement municipal et territorial.
6. **Ciblage.** Le projet est destiné aux ruraux pauvres qui ont orienté leur principale activité productive vers la création de petites entreprises agricoles et d'autres entreprises rurales. Au sein de ce groupe, il vise plus particulièrement les petits exploitants, les femmes en milieu rural et les jeunes ainsi que les bénéficiaires de la réforme agricole. Le projet recensera et soutiendra les personnes travaillant déjà dans des entreprises rurales qui ont établi des liens avec des filières agricoles, disposent d'expérience en matière de microentreprise et souhaitent élaborer des propositions commerciales pour entreprendre de nouvelles activités.

III. Justification de la demande de modification

7. **Nouvel organisme emprunteur et agent d'exécution envisagé.** La BNB est une banque de développement jouissant d'une autonomie financière et juridique dont le principal actionnaire est le Ministère des finances. Sa mission est de promouvoir le développement durable de la région du Nord-Est, qui correspond à la principale zone géographique d'intervention du FIDA, par la mise en œuvre de programmes d'investissement dans les infrastructures, les filières et le développement territorial, ainsi que par des programmes de recherche sur l'emploi et la création de revenus.
8. En vertu de ses statuts et de la législation nationale, la BNB a la capacité juridique et est autorisée à contracter une dette extérieure au nom du Gouvernement brésilien. Elle peut également être l'agent d'exécution d'un projet du FIDA. La BNB a confirmé être disposée à assumer ces deux responsabilités au titre du projet.
9. Afin de donner effet à ces modifications, des négociations devront être conduites avec la nouvelle partie contractante. Un nouvel accord de prêt sera ensuite élaboré avec le nouvel emprunteur. Il faudra également signer un accord de garantie dont la République fédérative du Brésil se portera garant.
10. **Modification des dispositions relatives à la supervision.** Conformément à la politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution, il est proposé qu'à la différence de ce qui avait été initialement prévu la supervision du projet ne soit plus confiée au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, mais au FIDA, à compter du 1^{er} janvier 2009.
11. **Autres modifications.** Les objectifs et la stratégie du projet restent pertinents et aucun changement n'y sera apporté. Le montant, le calendrier de remboursement, la date d'échéance et les autres modalités du prêt ne seront pas non plus modifiés. Toute proposition de modification des conditions du prêt ou de la conception du projet sera soumise au Conseil d'administration pour approbation.

IV. Recommandation

12. Il est recommandé que le Conseil d'administration approuve les modifications suivantes qu'il est proposé d'apporter à l'accord de prêt pour le projet d'appui au développement des microentreprises familiales rurales dans le Nord-Est: i) le nouvel emprunteur sera Banco do Nordeste do Brasil, et non plus la République fédérative du Brésil; ii) l'agent d'exécution du projet sera Banco do Nordeste, et non plus le Ministère du développement agricole; et iii) le projet ne sera plus supervisé par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, mais placé sous la supervision directe du FIDA à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Fonds entreprendra des négociations avec la nouvelle partie contractante et prendra les dispositions juridiques nécessaires.

